



## COMPTE-RENDU DU CSE RESEAU DU 12 JUIN 2020 : « L'ECHO DES REGIONS »

### Plan de Reprise de l'activité, PRA, Numéro 2 : période du 15 juin au 29 juin 2020

« On espère que c'est le dernier PRA qu'on a à écrire », nous dit la Directrice... Ben nous aussi. Notre liminaire ([ici](#)) le souligne, la reprise, nous l'attendons de pied ferme !

Que faut-il retenir de ce « dernier » PRA ?

Et bien, comme son prédécesseur, le PRA se veut être un **gabarit maximal de présence sur site**, et il doit répondre aux besoins de l'activité, tout en tenant compte des particularités de chaque antenne. Locales, BAV, éditions en langues régionales sont des paramètres qui peuvent expliquer des variations selon les antennes. Ce PRA tient aussi compte de la couverture des élections municipales, qui mobilisera la présence d'un plus grand nombre de personnel.

« Il ne tient pas lieu de planning et laisse une marge de manœuvre aux antennes, par exemple avec la notion de « PTA » au choix », explique Michael Friederich, en charge des ressources du Réseau régional.

Surtout, il pérennise le télétravail pour les personnels administratifs, qui sont les grands oubliés de cette reprise d'activité sur site. Et ce n'est pas fini : si au 29 juin, les sites du réseau seront tous équipés de plexi de séparation des bureaux, **les directions ne sont pas autorisées à faire revenir plus de 20% des personnels administratifs en même temps** : cela signifie qu'ils doivent établir un « tour de rôle » et que les salariés de ces services restent en télétravail en moyenne au moins deux jours par semaine.

La direction explique sa prudence par sa responsabilité juridique en tant qu'employeur. Votre site est prêt à accueillir plus de salariés que prévu au PRA ? Il dispose de locaux inutilisés qui pourraient être transformés en bureaux pour des journalistes web par exemple ? Et bien non, on ne déroge pas au PRA, c'est régime pour tout le monde.

Les salariés qui travaillent directement pour l'info, journalistes et techniciens, reviennent doucement. Doublement de leur présence sur site début juin, et sur la dernière 15ne de juin, les effectifs doublent à nouveau. « Les personnels qui concourent à l'info ont presque tous une activité normale, c'est quasiment déjà un Plan Normal d'Activité (PNA) », puisqu'on sera, fin juin, très proche de la présence normale dans les sites.

Et pour la suite ? Et bien on attend : l'allocution, le 14 juin, du Président de la République, celle du Premier ministre le 22 juin... qui devraient donner le feu vert à la normalisation de l'activité – ou pas.

Les élus constatent de grosses différences d'effectif d'une antenne à l'autre pour des produits qui sont similaires, par exemple les soirées électorales. Pourquoi ? Et bien nous répond-on, « les dispositifs techniques, les organisations ne sont pas les mêmes partout. Les besoins exprimés sont validés en commun par les antennes jusqu'au 22 juin, il n'y a pas de spécificités locales si ce n'est pour certaines éditions en langues régionales ». Et puis, précise t'elle, il y a des antennes qui prennent en charge la météo, la gestion d'antenne, pour un autre site, il est donc normal qu'il y ait des disparités.

Nous attirons également l'attention sur **la surcharge de travail** de certains salariés (scriptes, vidéos), quand leur direction locale fait le choix de planifier moins de personnel qu'indiqué au PRA. Situation incompréhensible, pour nous... La directrice du réseau invite les élus à lui faire remonter ces situations, pour les examiner.

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt\_ftv

cfdt.ftv

**CFDT-FTV.FR**

Par exemple, pourquoi écrire que la présence d'une deuxième scripte est « souhaitable », alors que dans les faits, elle serait nécessaire et autorisée par le PRA ? Pour la direction, pas d'ambiguïté, **« souhaitable » signifie qu'elle veut la présence sur site d'une deuxième scripte sauf exception justifiée.** Dont acte. Le message n'était peut-être pas passé aux planificateurs et directions régionales ?

Une antenne pourra-t-elle être re-confinée si, dans son périmètre, l'épidémie reprend ? Ou va-t-on re-confiner, dans ce cas, toutes les antennes ; puisque l'on nous dit que le PRA est national et que les spécificités locales en termes de surfaces disponibles dans les antennes par exemple, ou de salariés prêts à retourner sur site, ne sont pas des critères, nous pouvons donc penser qu'un éventuel plan de « re-confinement » serait lui aussi national ? Ah non : dans ce cas, la direction suivra les évolutions locales de la circulation du virus et pourrait, le cas échéant, prendre des mesures valables pour une antenne seulement. Ouf.

**La direction confirme que le motif d'absence « disponibilité » s'arrête** en principe et sauf exception au 15 juin. Pour la garde d'enfant, **le statut d'absence autorisée payée** continue sur justificatif jusqu'au 4 juillet.

Nous évoquons également **la planification en absence au titre des jours fériés des journalistes** le 13 avril, les 1<sup>er</sup> et 8 mai, conformément au relevé de conclusion négocié entre direction et syndicats pour la période de confinement.

Or, beaucoup de journalistes se sont aussi vu imposer une absence le 1<sup>er</sup> juin, Lundi de Pentecôte.

La CFDT rappelle à la direction que les absences au titre des jours fériés sont à la main des salariés ; et qu'il est étrange de négocier avec les OS sur les fériés d'avril et de mai, puis de faire selon son bon vouloir pour le férié de juin. Non ?

Le DRH du réseau, Olivier Godard, considère toujours que, si les absences au titre des jours fériés sont à nouveau créditées au compteur des journalistes au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, pour autant, rien n'empêcherait la direction de puiser dans ce compteur pour imposer des absences aux journalistes sur des jours fériés.

Pour la CFDT, c'est toujours NON. Et nous réagissons si la direction persiste dans son analyse. Par exemple, le 14 juillet ou le 15 août...

Nous ne sommes pas des ressources placées sur une étagère, que l'on planifie comme on veut quand on veut, souvent sans respecter les délais de prévenance ou sans discussion avec les personnes concernées.

*Enfin, ce CSE a acté le départ de l'entreprise d'un élu, Philippe Bard (SNJ), qui nous quitte après Muriel Demguilhem (SNJ) et Véronique Marchand (SNJ-CGT). Nous leur souhaitons plein de bonnes choses !*

### **Prochain CSE du réseau régional : 24 juin 2020.**

Vos élus CFDT : Claude Framery, La fabrique Lambersart ; Bruno Espalieu, Lille ; Pascal Lefebvre, Lille ; Olivier Mélinand, Brest ; Yvonne Roehrig, Strasbourg.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 cfdt.ftv

### **[Nos Délégués syndicaux centraux](#)**

**Vous souhaitez nous poser des questions ?**

**Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

**[CFDT-FTV.FR](#)**